



©Directeur général des élections, 2018

01 - Bas-Saint-Laurent	10 - Nord-du-Québec
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
03 - Capitale-Nationale	12 - Chaudière-Appalaches
04 - Mauricie	13 - Laval
05 - Estrie	14 - Lanaudière
06 - Montréal	15 - Laurentides
07 - Outaouais	16 - Montérégie
08 - Abitibi-Témiscamingue	17 - Centre-du-Québec
09 - Côte-Nord	

VERS UN NOUVEAU
PLAND'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Organisation	L'Alliance des maisons d'hébergement de 2 ^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
Nom	Gaelle Fedida et Mélisande Dorion Laurendeau
Fonction	Coordinatrice provinciale
Courriel	alliance2e@hotmail.com
Date	27 avril 2018

VERS UN NOUVEAU
PLAND'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

INSTRUCTIONS

Dans le cadre de la consultation *Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale*, le gouvernement du Québec désire connaître votre avis sur :

1. les mesures mises en œuvre qui doivent être consolidées;
2. les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action en matière de violence conjugale devrait porter particulièrement;
3. les solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

Il n'est pas obligatoire de répondre aux questions de tous les thèmes et sous-thèmes du présent document.

Veuillez nous faire part de vos principales recommandations à l'endroit prévu au début du document.

Il est important d'indiquer le nom de votre organisation et vos renseignements d'identité (nom, fonction et courriel) à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous prions d'envoyer votre mémoire d'ici le 27 avril 2018 à l'adresse courriel suivante : ConsultationsVC@education.gouv.qc.ca.

MÉMOIRE

Acceptez-vous que votre mémoire soit accessible à l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux partenaires du SCF lors de l'élaboration du prochain plan d'action?

- Oui
 Non

Acceptez-vous que votre mémoire soit déposé intégralement sur le site du SCF?

- Oui
 Non

Liste des principales recommandations

Veillez indiquer ici vos principales recommandations concernant les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action devrait porter particulièrement et suggérer des solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

- Réaffirmer la définition de la violence conjugale de 1995 comme étant un produit social du patriarcat, sans la modifier.
- Selon une analyse conduite en 2016 avec l'Université de Montréal, 8% des femmes en fin de séjour en refuges d'urgence ont besoin de services d'hébergement en 2e étape, ce qui représente environ 500 femmes par année au Québec. Les maisons de l'Alliance avec 107 places dans 10 régions hébergent en moyenne 200 femmes par an. Il faut donc ouvrir une centaine d'autres places en MH2 afin de couvrir les besoins. Actuellement 35 places sont en construction dans l'Outaouais et à Laval. Il faut compléter l'offre de service pour permettre l'équité d'accès pour les femmes au Québec, en priorité dans les 5 régions où il n'y en a pas (voir carte de l'implantation des ressources en annexe) ainsi que pour les femmes autochtones. Ces places sont également nécessaires dans les régions très étendues (Cote Nord, Gaspésie) ou très peuplées (Montreal). en effet certains territoires desservis sont immenses et entraînent des enjeux importants au niveau de l'accessibilités pour les transports et des coûts importants pour les maisons actuelles mais surtout pour les femmes qui ont besoin de ces services pour elles et leurs enfants. Il n'est pas rare en région de se retrouver à plus d'une heure de route du tribunal, et il n'existe pas de transports en communs. Le prochain plan quinquennal pourrait prévoir l'ouverture de ces 100 places sur 5 ans, soit 20 par an (environ 2 maisons), le financement est d'ailleurs disponible dans le budget 2018 d'investissement en logement social, tant au niveau fédéral que provincial.

cette planification de mise à niveau des infrastructures doit inclure au moins une maison de 2^e étape pour des femmes autochtones hors réserve. Il n'en existe aucune présentement, et l'Alliance est sollicitée à cet égard.

- Formaliser la recurrence du financement à la mission des MH2, afin d'assurer le continuum de services jusqu'à l'hébergement post séparation.
- Respecter l'engagement 98 du dernier plan d'action qui ne l'a pas été de " Maintenir le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle ainsi que son comité-conseil en matière de violence conjugale". Ce comité conseil, composé d'organismes spécialisés tels que le notre, doit faire œuvre de concertation provinciale qui fait actuellement cruellement défaut à la pratique. Cela permettrait d'engager la concertation de façon régulière entre les 4 regroupement provinciaux de maisons d'hébergement pour femmes, le regroupement d'organismes pour conjoints violents, les autorités politiques, sanitaires et policières, l'université. Il importera également que chaque ministère rapporte annuellement le suivi de ses mandats au titre du plan d'action.
- Que l'analyse différenciée selon les sexes et l'intersactionnalité des vulnérabilités (ADS+) soit effectivement conduite sur l'ensemble des lois et règlements afin de prendre en compte les situations spécifiques de vulnérabilité des femmes. Ceci est un engagement du gouvernement québécois pris au sommet des femmes de Pékin depuis 1995 et devrait se traduire par des mécanismes concrets et sanctionnés.
- Arrimer les procédures civiles, judiciaires, jeunesse, dans une juridiction unique du type "tribunal de la famille" pour tous les cas de violence conjugale. Ainsi les personnels judiciaires seraient mieux formés aux besoins des victimes, et les procédures plus adaptées à la gestion de leur sécurité physique et mentale (revictimisation successives, incohérences entre les juridictions, mise en danger des enfants...).
- intégrer le ministère du logement social dans le plan d'action

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Promotion des rapports amoureux exempts de violence

- » Outre le milieu scolaire, quels autres milieux sont propices à la promotion des rapports amoureux exempts de violence chez les jeunes? Quels moyens sont à privilégier?

- importance qu'il y ait des intervenants hommes et femmes pour travailler auprès des jeunes. Même si ce n'est pas un contexte amoureux, cela pour enseigner les rapports égalitaires point !

- Importance de parler de l'existence de la violence post-séparation chez les jeunes aussi.

- milieux propices: toutes les parties prenantes en immigration, centres communautaires où l'on retrouve des activités pour les jeunes, centres jeunesse, transports en commun, utiliser les médias sociaux, affiches ds les cafés, travailleurs de rue, école aux adultes, festivals, bibliothèques...

- Montrer des exemples positifs dans des émissions destinées aux jeunes, contrasté avec d'autres où l'on retrouve de la violence, (web série, ou du moins disponibles sur Internet)

- » Quels seraient les moyens les plus efficaces à utiliser pour promouvoir auprès des parents les relations amoureuses exempts de violence?

- » Au sein de la population adulte, notamment chez les jeunes adultes, quels sont les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la promotion des rapports amoureux exempts de violence?

- encadrer le traitement de la VC par les médias, faire appliquer une charte éthique sur la façon de présenter les crimes conjugaux (par opposition aux "crimes passionnels")

- intégrer l'ensemble des parties prenantes en immigration

Promotion des rapports amoureux exempts de violence (suite)

- » Comment favoriser la pleine participation des garçons et des hommes à la promotion des rapports amoureux exempts de violence?

au sein des organismes en immigration

Mettre en lumière des partenariats positifs et prometteurs entre organismes travaillant auprès des femmes VVC et des hommes ayant des comportements violents.

Montrer des hommes dénonçant des actes de violence

Nommer haut et fort que les hommes font partie de la solution !!!!

» Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à l'égard de la promotion des rapports amoureux exempts de violence, sains et égalitaires?

» Quels moyens doit-on mettre en place pour contrer la banalisation de la violence?

commencer par proscrire certaines expressions que l'on retrouve dans les médias et qui se retrouvent dans la population générale, cf crime qualifié de "passionnel", la femme a été tuée "par amour", qui déresponsabilise totalement l'auteur.

La VC est criminelle. Il faut que les peines aillent en ce sens. Ce n'est pas le cas en ce moment.

Sensibilisation

» La violence conjugale est-elle encore tolérée au sein de la société québécoise? Si oui, de quelle façon cette tolérance sociale se manifeste-t-elle et par quels moyens de sensibilisation peut-on la contrer?

Elle est encore largement tolérée et méconnue, les clichés persistent, même chez les professionnels de la justice ou de la santé. Les peines "bonbons " judiciaires sont l'exemple qu'elle n'est pas assez prise au sérieux. Les maisons d'hébergement de première et deuxième étapes sont pleines et il manque de place!

IL faut intensifier les campagnes grand public, incluant les nouveaux médias. Nous n'avons aucun souvenir a de campagne de masse depuis 2007 , nous, qui sommes à l'affut de ce type de campagne. La priorité du dernier plan était sur les jeunes de 18 à 25 ans, les campagnes ciblées sont nécessaires mais l'ensemble de la population doit être continuellement visée. La pratique montre clairement que ces campagnes ont un impact puisque les demandes de service augmentent lorsqu'elles sont menées. Elles touchent aussi bien les victimes directes que les proches et les témoins potentiels, susceptibles de mieux soutenir les victimes.

il est documenté que 50% des jeunes vivent de la violence lors de leur première relation amoureuse. Il est donc important de sensibiliser la population le plus tôt possible. Mais cela doit s'accompagner de services adéquats auprès des jeunes victimes ou enfants exposés pour construire (et garder) la confiance, et éviter des revictimisations successives.

Également dans ces campagnes, il faut absolument parler et informer du continuum de services en VC qui est disponible. Cette sensibilisation pourrait permettre aux femmes VVC d'avoir une certaine perspective d'avenir. Pas seulement de tout quitter pour aller en hébergement pour du court terme (les refuges d'urgence sont souvent les seuls décrits).

- » Quels aspects de la violence conjugale et amoureuse semblent moins connus de la population ou font toujours l'objet de mythes ou de tabous? Quels sont ceux qui méritent une attention prioritaire aux fins de sensibilisation? Pourquoi?

Les manifestations de la violence psychologique, sociale, religieuse, économique et sexuelle ainsi que leurs conséquences

Les conséquences de la VC chez les enfants exposés à celle-ci (pas besoin que les enfants soient des témoins visuels ou auditifs)

combattre le mythe de symétrie de la violence conjugale entre les hommes et les femmes. notre quotidien en maison c'est la réalité de la "violence conjugale masculine".

la violence post-séparation

Parler du continuum de services en VC, cela donne des perspectives d'avenir aux femmes qui veulent s'en sortir

Démystifier ce que sont les maisons d'hébergement 1 et 2

Parler des services externes offerts en MH1 pour celles qui ne veulent pas être hébergées.

Il n'y a pas de victime type .VC peut toucher n'importe qui, peu importe éducation, revenu, religion, orientation sexuelle. Elle existe au Québec, les maisons sont pleines!

Différencier une chicane de couple et la VC

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées ou handicapées, vivent-elles des enjeux propres en termes de sensibilisation? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

Les groupes que vous avez nommé et les femmes autochtones (qui ne sont pas nommées) sont encore plus discriminées et ont des enjeux propres.

Il faut absolument que le continuum de service en VC puisse offrir l'accessibilité universelle. Ce n'est pas le cas en ce moment. Ce n'est pas une question de volonté mais bien de manque de moyens. Il faut pouvoir rejoindre ces différentes clientèles par des moyens appropriés selon le handicap (braille,

rampes d'accès, appartements équipés). Actuellement un seul appartement est adapté pour pouvoir accueillir une femme et/ou un enfant à mobilité réduite ! Dans tout le Québec! Quand on parle d'accessibilité universelle , il faut penser femmes et enfants plurihandicapés. en effet le handicap d'un enfant peut être un facteur de vulnérabilité pour la mère en milieu violent. il faut adapter les lieux physiques mais également nos pratiques(formation +++).

Pour rejoindre et aider les femmes immigrantes, Il faut pouvoir les rejoindre et communiquer avec elle. Avoir un financement adéquat et pérenne afin d'offrir les services et de la formation. Traduction, accompagnement, besoin de plus de personnels formés en MH2. Ainsi à Montréal 70% de la clientèle est immigrante, dont une femme sur 5 sans statut. C'est particulièrement en seconde étape que les femmes vivent le développement de l'ensemble des procédures initiées avec le refuge d'urgence, et demandent un accompagnement accru du fait de la traduction.

Faire connaître davantage que les MH1 et MH2 accueillent des LGBT. C'est un service pour les femmes donc nous prenons la femme telle qu'elle se présente, sans discrimination sur l'orientation sexuelle.

Diffusion de l'information

- » En matière d'information, quels aspects de la violence conjugale et amoureuse parmi les suivants semblent moins connus des victimes, des témoins ou des auteurs de celle-ci?

- Les différentes manifestations de la violence conjugale et amoureuse;
- La différence entre la violence conjugale et d'autres types de violence entre partenaires intimes;
- Les répercussions de la violence conjugale en période périnatale;
- Les effets de l'exposition des enfants à la violence conjugale;
- Les droits des victimes;
- Le processus judiciaire;
- Les ressources disponibles pour les victimes (maisons d'hébergement, centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], lignes d'écoute, services offerts dans les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS] et les centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS], etc.) et pour les auteurs d'actes de violence;
- Autres aspects.

l'existence des 2^e étapes dans le continuum de service pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Décrire l'ensemble du parcours de service disponible peut aider une femme à prendre la décision de quitter son conjoint violent. Souvent elles n'ont en tête (et à offrir à leurs enfants) que la perspective d'un séjour en refuge d'urgence.

- » Parmi ces différents aspects, lesquels méritent d'être mieux connus prioritairement et pourquoi?

Les effets de la VC chez les enfants, les conséquences sont très graves, et méconnues des intervenants de 1^e ligne en santé et dans le système judiciaire. C'est bien l'ensemble des intervenants de 1^e ligne qui doivent contribuer au dépistage de ces situations.

Expliquer le continuum possible de services de la demande d'aide, services externes / MH1 / MH2 / suivi post-hébergement. Pour une victime qui doit tout quitter, de savoir qu'il peut y avoir une suite d'aide après la MH1 peut faire en sorte qu'elle va oser quitter le conjoint violent.

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées, handicapées ou de langue anglaise, vivent-ils des enjeux propres en termes d'accès à l'information dont ils ont besoin? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE ET D'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

DÉPISTAGE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

- » Compte tenu de la prévalence de la violence conjugale chez les jeunes couples, les personnes intervenant auprès de ce groupe de la population (en milieu scolaire ou dans d'autres contextes) devraient-elles être davantage impliquées sur le plan du dépistage et de l'intervention? Si oui, de quelle manière?

Formation pour tout le personnel des milieux scolaires

Formation pour tout le personnel médical et para-médical. Il n'est pas rare de recevoir une femme bardée de prescription d'anti-dépresseurs, ou des enfants diagnostiqués TDAH, alors que le médecin n'a pas pris conscience du contexte de violence. Encourageons les médecins à dépister sérieusement la VC et prescrire des services adaptés pour s'en sortir plutôt que des cachets!

Cours de sexualité, inclure la VC dans les relations amoureuses, parler de rapports de force et de domination

- » Le dépistage de l'exposition des enfants à la violence conjugale pourrait-il être amélioré? Si oui, par quels moyens concrets?

En sensibilisant les acteurs oeuvrant auprès des enfants des conséquences de l'exposition à la VC(CPE, garderies privées, écoles, camps de vacances, service de garde, CLSC, services péri-nataux, services à domicile...). La dépister pour mieux intervenir auprès de l'enfant et des parents, avoir le financement adéquat pour que les MH1, MH2 puissent sensibiliser ces milieux .

- » Les milieux de travail, les syndicats et les employeurs ont-ils un rôle à jouer en matière de dépistage et d'identification précoce de la violence conjugale? Si oui, lequel?

Le milieu de travail permet de rejoindre une grande partie de la population. Savoir reconnaître la VC, soutenir l'employée victime et pouvoir mettre en place des scénarios de protection pour celle-ci. Au delà de l'aide aux victimes, lorsqu'un employeur s'affiche comme étant contre la VC avec des mécanismes à l'interne, le message que c'est inacceptable est très fort !

L'Alliance recommande le projet développé par la maison La Bouée à Lac Mégantic d'un "label" pour les entreprises locales qui démontrent un intérêt concret (sensibilisation, procédures internes, ...) . cibler de manière systématique les programmes d'aide aux employés (PAE).

- » Le dépistage et l'évaluation de la violence conjugale postséparation pourraient-ils être améliorés? Si oui, dans quels contextes et par quels moyens concrets?

Il faut tout d'abord expliquer et décrire la violence post-séparation. L'imaginaire collectif veut que lorsque la femme a quitté son conjoint violent tout est réglé, ce qui est bien loin d'être le cas. Informer des conséquences pour la femme et les enfants ainsi que les services offerts en MH2, qui ont développé la spécialité de l'intervention post-séparation.

De très bons outils existent sur l'évaluation de la dangerosité des conjoints, qui doivent être utilisés par l'ensemble des partenaires: maisons d'hébergement, groupes pour conjoints violents, DPJ, afin d'assurer la sécurité des femmes et des enfants.

- » Le dépistage est-il plus difficile au sein de certains groupes de la population? Si oui, quelles approches ou pratiques permettraient de mieux tenir compte de cet enjeu?

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Formation des intervenantes et des intervenants

- » Quels milieux d'intervention non spécialisés en matière de violence conjugale pourraient bénéficier d'une formation et d'outils pour contribuer au dépistage de la violence conjugale, au soutien des victimes ou à leur orientation vers des ressources spécialisées?

Formation obligatoire en VC incluse ds les cursus, dépistage précoce, pour les services de 1^e ligne MSSS, jeunesse, éducation, police, immigration... ceci pourrait être un objectif à 5 ans. à défaut d'obtenir cela, la formation pourrait être obligatoire ds la 1^e année de l'embauche. Former sur la VC mais aussi sur le continuum de services qui seront offerts aux femmes pour que ces agents soient pertinents ds leurs références.

- » Parmi ces différents milieux, lesquels devraient être formés et outillés prioritairement?

l'ensemble des services gouvernementaux de première ligne

- » Pour les intervenantes et intervenants des milieux spécialisés en matière de violence conjugale, quels sont les principaux besoins de formation?
 - La formation en lien avec les réalités et les besoins de groupes spécifiques de la population? De quels groupes s'agit-il?
 - femmes et enfants handicapés
 - aspects juridiques spécifiques pour les femmes immigrantes
 - La formation en lien avec les enfants exposés à la violence conjugale?
 - La connaissance du système judiciaire?
 - La connaissance d'enjeux émergents tels que ceux reliés aux nouvelles technologies?
 - L'évaluation du risque pour la sécurité des victimes?
 - Autres aspects :
 - très spécifiquement les intervenantes ont besoin de formation sur les recours possibles contre l'ensemble des procédures dysfonctionnelles actuellement, telles que décisions DPJ, non respect des ordonnances de protection ... (voir chapitre justice infra)
 - faire les formations sous l'angle de l'impact de la VC ds la vie des femmes et des enfants, pour que les agents comprennent l'amplitude des

dommages et la nécessité de services adéquats rapides.

Ressources pour les victimes

» Outre les ressources d'aide psychosociale, d'information et de référence existantes, est-ce que des types de services pourraient être mis en place pour soutenir les victimes et leurs proches ainsi que les personnes ayant des comportements violents? Si oui, lesquels?

- implanter au moins une ressource de 2^e étape hors réserve pour héberger les femmes autochtones. (notez que nous ne comprenons pas que le volet femmes autochtone ne figure pas dans le formulaire de consultation).

- considérer les proches des victimes ds l'offre de services

- améliorer les références de l'organisme provincial mandataire de la ligne d'urgence SOS Violence Conjugale

- guichet unique pour l'ensemble des procédures juridiques (tribunal de la famille)

- s'assurer que les groupes pour conjoints violents ont un schéma d'intervention qui responsabilise les auteurs lorsqu'ils sont financés par les budgets violence conjugale

- le Ministère de la Justice doit travailler à l'établissement concret du comité de mise en œuvre de la Charte des droits des victimes au Québec

Ressources pour les victimes (suite)

» Sur quels plans l'offre de service des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale pourrait-elle bénéficier d'un développement et d'un soutien prioritaires?

Besoin de financement récurrent pour :

- doubler le nombre de places en MH2 pour couvrir les 500 femmes par an à risque de violence extrême

- une MH2 pour femmes autochtones hors réserve

- assurer que des barrières administratives et financières n'empêchent pas des femmes de demander un hébergement: a) les femmes sans statut n'ont pas accès au programme de supplément au loyer; et b) actuellement à Montréal 40% des logements de 2^e étape ne bénéficient pas de supplément au loyer pour leurs unités, et doivent malheureusement refuser l'admission de femmes qui n'ont pas les moyens de payer le loyer fixé selon les règles de la SHQ.

- assurer l'accessibilité universelle dans les MH pour les femmes et les enfants handicapés

- assurer l'intervention auprès des enfants en MH2

- mettre en place des cliniques juridiques en MH2
- développer les services post hébergement en MH1 et MH2
- programmes d'employabilité adaptés
- assurer l'accès aux services pour les femmes allophones
- aider les proches

Complémentarité des services

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention psychosociale? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

nécessité de tables de concertation provinciale et régionales, un responsable gouvernemental ds chaque région. Cela implique que les personnels de l'ensemble des acteurs soient effectivement mandatés et disposent d'un horaire pour y siéger. Trop souvent les agents du MSSS ou de la DPJ ne sont pas dégagés.

nécessaire arrimage avec les politiques fédérales lorsque pertinent (ie financements logements sociaux, stratégie nationale contre la VC....)

Le bilan présenté indique que la supervision des droits d'accès est une réussite (p.49), mais cela ne correspond pas du tout à la réalité des femmes hébergées dans nos ressources. Actuellement, il est difficile d'obtenir une telle ordonnance. Trop souvent, Les pères passent pour de bons pères et les juges oublient l'aspect primordial de l'exposition à la VC ! L'enfant continue donc d'être exposé à la violence conjugale (ici post-séparation) lorsque les parents doivent se voir pour l'échange des enfants. Nous demandons la gratuité de ces services. Il en va de sécurité des enfants. Il faut augmenter la capacité afin que les enfants qui doivent être protégés puissent l'être. Ce n'est pas sécuritaire que le lieu d'échange se fasse par exemple chez le frère de l'agresseur pour économiser le prix du service, ou parce qu'il manque de place ! S'assurer de la formation du personnel dans les lieux de supervision de droit d'accès en violence conjugale par des intervenantes de maisons d'hébergement.

La violence conjugale touche toutes les couches de la société mais les femmes que nous hébergeons en MH1 et MH2 se retrouvent appauvries par la séparation et les conséquences de la VC (perte de d'emploi, arrêt de maladie ...). Le gouvernement doit tenir compte de l'impact de la pauvreté dans le cheminement des femmes qui décident de sortir de la VC.

- » Sur quels plans les services s'adressant aux personnes ayant des comportements violents et les services offerts aux victimes pourraient-ils s'avérer

complémentaires? Quelles pratiques exemplaires en la matière existe-t-il au Québec ou ailleurs et mériteraient d'être multipliées?

Il est important que ces groupes puissent recevoir le financement adéquat afin d'offrir de bons services. Les femmes sont les victimes mais les femmes et les hommes font partie de la solution. Il faut rappeler que les ressources pour hommes violents ont été mises sur pied à l'origine par les maisons d'hébergement pour femmes. Par contre il faut s'assurer que ces ressources travaillent à responsabiliser les auteurs. Certains groupes ont un autre axe d'intervention qui relève plus d'une prise en charge thérapeutique de gestion de la colère, et devraient être financés non au titre de la violence conjugale, mais dans le plan "santé et bien être des hommes". Cela clarifierait les relations avec les maisons pour femmes, et le mandat de chacun de ces organismes.

Il est nécessaire de mettre en oeuvre une concertation provinciale notamment pour travailler la complémentarité de ces interventions.

Actuellement plusieurs maisons membres de l'Alliance travaillent avec des groupes pour conjoints violents, nous les invitons à partager leurs expériences avec leurs collègues, et aimerions développer ces relations de travail à d'autres ressources. Nous sommes en relation régulière avec le regroupement A Cœur d'Hommes et l'organisme canadien White Ribbon. Nous regrettons que les différents projets conjoints que nous avons soumis au provincial ou au fédéral n'ait pas obtenu de financement à ce jour. Le plan d'action devra prévoir des mesures pour faciliter ce travail, notamment une concertation provinciale.

EN MATIÈRE D'INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les victimes qui veulent dénoncer leur agresseur à la police?

formation et rappel dans les différents postes de police afin d'améliorer les pratiques. Croire la victime, prendre le temps, s'assurer de la compréhension de la personne, demander si une tierce personne peut l'accompagner pour mieux la soutenir dans ce processus.

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer le traitement des dossiers de violence conjugale et soutenir les victimes qui participent au processus judiciaire?

- réaffirmer le principe selon lequel la sécurité est un droit fondamental de la personne, et que le gouvernement (donc l'ensemble des agents gouvernementaux) est responsable d'assurer la protection de l'ensemble de la population. Il existe un programme de protection des témoins, pas de protection des victimes, alors que nous sommes bien ici en matière criminelle ! le système de justice a du pain sur la planche pour regagner la CONFIANCE des femmes.

- mettre en place une juridiction unique pour les cas de VC (cf Ontario, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick, Saskatchewan). Cela permet d'avoir du personnel réellement formé, et de minimiser les risques de revictimisation pour la femme. Dans le même sens, privilégier les poursuites verticales où le même procureur suit l'ensemble des dimensions du dossier de VC.

- Dans l'accès à la justice au niveau civil et criminel offrir un dispositif d'accueil et accompagnement des victimes de type Coté Cour à travers les procédures criminelles: salle accueil séparée, visite palais de justice.

- offrir des services aide juridique en interne aux maisons, en particulier en MH2 ou l'ensemble des procédures initiées en MH1 se développent concrètement pour la femme hébergée (divorce, garde, criminel, statut migratoire, accès aux droits sociaux,...). mieux faire connaître le parcours de la victime ds le système de justice, incluant LES RECOURS possibles contre des décisions qui mettent en danger les femmes ou les enfants. la violence post-séparation trouve un terrain de jeu fertile pour s'exercer à l'occasion des procédures judiciaires.

- reconnaître la prééminence de l'INTERET DE L'ENFANT dans les modes de garde, sur celui d'un parent (violent !) à avoir accès à son enfant

- mettre en place le modèle de Philadelphie in extenso (évaluation concertée des enquêtes policières sur les plaintes avec les partenaires)

- Mesure 82 sur l'accès:

a) continuer d'améliorer l'accès à aide juridique (augmenter le seuil et penser aux personnes qui ont des propriétés qui contribue à leur appauvrissement);

b) Mettre un frein aux frais accessoires pour les procédures plus complexes tel que dans le domaine de l'immigration et au criminel (plaintes croisées);

c) En région: améliorer l'accès aux services d'avocats en immigration ainsi que mieux former les avocats;

d) supervision des droits accès: le bilan gouvernemental indique que le dispositif est une réussite, ce n'est pas notre réalité. Actuellement, il est difficile d'obtenir une telle ordonnance. Trop souvent, Les pères passent pour de bons pères et on oublie l'aspect primordial de l'exposition à la VC! L'enfant continue donc d'être exposé à la violence conjugale (cette fois-ci post-séparation) lorsque les parents doivent se voir pour l'échange des enfants. Aussi, nous demandons la gratuité de ces services. Il en va de sécurité des enfants. Il faut augmenter la capacité afin que les enfants qui doivent être protégés puissent l'être. Ce n'est pas sécuritaire que le lieu d'échange se fasse (par exemple) chez le frère de l'agresseur pour économiser et parce qu'il manque de place!! S'assurer la formation du personnel dans les lieux de supervision de droit d'accès en violence conjugale par des intervenantes de maisons d'hébergement.

- Actuellement, nous constatons une inefficacité des ordonnances de protection et que s'il y a arrestation celles-ci ne sont pas respectées, sans conséquences pour le contrevenant (articles 810 et 811)

- Faciliter l'accès à l'IVAC en allongeant le délai de prescription. Prendre en considération menaces de morts et violences psychologiques, à ce jour toujours pas criminalisées

- améliorer le travail de référence des CAVAC vers les maisons d'hébergement pour améliorer le parcours de services des femmes

- abolition du délai de prescription sur les agressions sexuelles

- s'assurer du transfert d'expertise lors des roulements de personnels (fréquents) dans les institutions publiques

- finalement l'Alliance se rallie à l'ensemble des remarques faites par le Barreau du Québec dans son mémoire déposé en consultation auprès du SCF le 5 avril 2018

» Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour susciter la concertation de l'ensemble des intervenantes et des intervenants concernés et assurer la sécurité de la victime, et ce, à chaque étape du processus judiciaire?

Étendre à la grandeur du Québec un modèle CARREFOUR sécurité prévention homicides, codes couleur pratique, peut servir bcp plus large que l'enjeu initial homicides. il est INUTILE de poursuivre les financements de "projets

pilotes de concertation en VC", IL FAUT PASSER AUX ACTES et les parties prenantes savent exactement quoi faire ! Il s'agirait de commencer par montrer l'exemple et offrir un lieu de concertation au niveau provincial.

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

avoir une concertation provinciale en VC. c'était prévu ds le dernier plan avec le role du comité conseil aupres du comité interministeriel. celui-ci ne s'est jamais réuni depuis 6 ans. Cela devrait être sous la responsabilité du Secretariat à la Condition Féminine, qui a le mandat de coordonner le plan d'action pour un arrimage interministériel, mais aucun moyen concret de le faire appliquer par ses collègues.

- » Comment devrait-on moduler l'offre de service pour mieux soutenir les différents groupes de la population?

- il faut avoir l'objectif de remplir pleinement le mandat du gouvernement: assurer la sécurité et assurer l'équité d'accès sur le territoire pour toutes les femmes au Québec. actuellement au moins 300 femmes par an en danger pour leur sécurité n'ont pas accès à l'hébergement de transition post-séparation que sont les MH2.

- il faut impérativement s'assurer que les enfants exposés à la VC aient des services psycho-sociaux complets et adaptés à court, moyen et long terme. Il faut également que les parties prenantes comprennent les conséquences de l'exposition.

EN MATIÈRE DE PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Recherche

- » Quels sont les grands volets ou thématiques en matière de violence conjugale qui mériteraient une attention particulière sur le plan de la recherche?

l'université doit mieux exercer ses mandats de

- a) offrir des formations qui répondent aux besoins de la société, ie inclure la VC dans les cursus des personnels de 1^e ligne
- b) transmettre le savoir à la société civile, notamment par la vulgarisation et la diffusion des connaissances. Cela n'est actuellement pas pro-actif, notamment les régions ont peu accès.

l'Alliance s'implique dans plusieurs angles de recherche sur la violence post-séparation, et voit de l'intérêt notamment sur des études portant sur

- les pratiques discriminatoires systémiques envers les victimes de VC
- mesurer l'impact des lois sur les victimes, que ce soient des lois spécifiques ou à portée large, notamment analyser l'impact différenciel d'un travail ADS+ systématique qui ne se fait pas actuellement
- l'impact du financement sur les services en violence post séparation
- développer une formation en VC post separation
- les défis et enjeux de l'ouverture d'une MH2 autochtone hors réserve
- la collaboration entre les maisons d'hébergement et les groupes travaillant avec les hommes violents
- modéliser pour développer le projet innovant de certification des employeurs déployé à Lac Mégantic par La Bouée, membre de l'Alliance
- l'impact concret de services d'employabilité sur site
- développer des méthodes d'évaluation des services (qualitatif et quantitatif)
- étudier la transmission intergénérationnelle de la violence par rapport aux traumatismes collectifs: apartheid de fait ds les moyens de services et de protection des femmes autochtones, femmes et enfants issus de l'immigration de pays en guerre
- développer et améliorer les statistiques policières sur la VC.

Échange d'expertise

- » Quelles initiatives pourraient être envisagées pour favoriser un meilleur échange d'expertise entre intervenantes et intervenants de différents milieux?

en avoir la possibilité concrète: du personnel mandaté, compétent et disponible pour faire vivre les partenariats axés sur les services. Actuellement ni

les personnels du réseau de la santé ou de la justice, ni les personnels des milieux communautaires n'en ont les moyens dans la réalité.

que les ressources communautaires soient respectées de leurs expertises, et sollicitées pour former les personnels moins spécialisés. notamment la formation par les paires donne de très bons résultats.

» Entre quels milieux les rapprochements sont-ils à privilégier et à soutenir?

- MH non autochtones et autochtones pour apprendre mutuellement et améliorer nos pratiques respectives pour mieux aider les femmes VVC

- entre MH et groupes hommes violents. il existe quelques cas de bonne collaboration que l'Alliance diffuse régulièrement à ses membres, il faut soutenir les efforts de rapprochement entre les groupes terrain, en autant que tous s'accordent sur la définition de la VC comme un rapport de pouvoir, en grande majorité d'un homme sur une femme.

- le logement social ne fait pas partie officiellement du comité interministériel, ce qui est un manque sur lequel l'Alliance a alerté le SCF. En effet les organismes hébergent les femmes sur le parc de logements sociaux, un arrimage est impératif entre les politiques. La nouvelle stratégie logement (NSL) fédérale est à cet égard un outil incontournable, puisqu'elle prévoit de nombreuses dispositions spécifiques pour les femmes victimes de violence conjugale.

- avoir un leadership au sein de l'appareil gouvernemental, le Secrétariat à la condition féminine n'a actuellement aucun pouvoir vis-à-vis de ses collègues au gouvernement en matière de "contrainte" au sein du cabinet pour assurer la mise en œuvre du plan quinquennal. Un ministère de plein exercice serait en mesure de faire appliquer l'analyse ADS+ à l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Il faut lui donner des dents

Avez-vous d'autres commentaires ou propositions à nous soumettre?

L'Alliance salue la mise en place du Comité de révision des homicides familiaux en décembre 2017. Cette recherche analytique a posteriori est essentielle à une meilleure évaluation et mise en œuvre de la politique gouvernementale contre la VC.

On parle beaucoup de la notion de consentement en ce moment. Ne pas oublier que le consentement doit avoir lieu également dans un contexte conjugal: si tel n'est pas le cas, on parle de viol.

Selon l'Alliance MH2 l'ensemble des femmes hébergées en maison sont itinérantes telles que définies par l'ONU: "sans un toit sécuritaire et permanent" pour elles et leurs enfants. Nous considérons les femmes et enfants qui passent

par nos services comme des personnes à très haut risque d'itinérance, mais elle est souvent cachée car les femmes cherchent toutes sortes de façons de ne pas se retrouver exposées physiquement à la rue et ses dangers directs.

le ministère du logement social doit être partie prenante du Comité inter-ministériel de suivi du plan d'action, puisqu'il est responsable de la mise en œuvre d'une politique qui impacte les victimes de violence conjugale. dans ce cadre l'Alliance a plusieurs recommandations à formuler:

- Revision des conventions d'exploitation de la SHQ afin d'obtenir du PSL pour toutes les femmes résidentes en MH2 qui en ont besoin. C'est actuellement une barrière économique à l'accès aux services, particulièrement à Montréal, où 40% des logements de 2^e étape ne peuvent bénéficier de ce programme.

- exemption systématique de taxes foncières et scolaires pour les MH

- Revoir le cadre de financement SHQ pour la pérennité des bâtiments à long terme, notamment les coûts de construction n'ont pas été indexés depuis 10 ans.

- Financer l'accessibilité universelle des maisons (dispositifs pour personnes pluri handicapées, femmes ou enfants)

- l'impact d'une SHQ avec vision intégrée de la violence conjugale se répercutera sur les groupes de ressources techniques qui conduisent les projets de nouvelles constructions. Ils pourront être plus adaptés aux besoins de la clientèle

- prévoir le financement d'espaces de service dans les nouvelles constructions sur \$\$ SHQ au lieu de sacrifier à cet usage une unité de logement qui pourrait héberger une famille supplémentaire.

Enfin sur le plan de la concertation provinciale, un commentaire pour faciliter la participation des organismes terrain à la consultation. Il faudrait donner un délai raisonnable de convocation aux consultations publiques, et éviter autant que possible les périodes de vacances scolaires. Il faut également veiller à la participation des organismes qui ne sont pas membres d'un regroupement provincial (ce qui est le cas de 30% des refuges d'urgence).

L'Alliance remercie Mme David de cette opportunité de porter à l'attention du gouvernement les enjeux qui persistent pour les femmes victimes de violence conjugale.

Annexe - carte d'implantation MH2 en violence conjugale au Québec